



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Sandra Ferretti, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Manuel Cisey, *Échevin(e)* ;
Jean-Marie Vercauteren, *Conseiller*.

Séance du 18.09.18

#Objet : Convention d'accompagnement et de suivi dans le cadre du dispositif de pilotage des établissements scolaires - Ecole fondamentale LE KARREMBERG.#

Séance publique

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu l'article 67 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre tel que modifié par le décret du 12/09/2018;

Considérant que dans le cadre du processus d'amélioration du système éducatif, les écoles sont appelées à élaborer des plans de pilotage visant à renforcer significativement l'efficacité, l'équité et l'efficience du système scolaire en Fédération Wallonie-Bruxelles ;

Considérant que dans ce contexte, le CECP propose une offre de soutien et d'accompagnement à destination des écoles maternelles, primaires, fondamentales, ordinaires et spécialisées, ainsi que des écoles secondaires spécialisées, du réseau officiel subventionné ;

Considérant que l'activation de cette offre de service doit faire l'objet d'une convention qui détaille les engagements réciproques du CECP et du PO dans le cadre du dispositif d'accompagnement ;

Vu la convention jointe en annexe à la présente délibération relative à l'accompagnement de l'école fondamentale LE KARREMBERG ;

Sur proposition du Collège échevinal,

DECIDE à l'unanimité:

Article 1^{er} : d'approuver la convention jointe en annexe à la présente, à signer avec le CECP.

Article 2 : de désigner Mme Géraldine PEFER, responsable du service de l'Enseignement, en qualité de référent pilotage (dans l'attente du recrutement d'un.e conseiller.e pédagogique).

Le Conseil approuve le projet de délibération.

25 votants : 25 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 03 octobre 2018

Le Secrétaire communal,

L'Echevin(e) délégué(e),

Etienne Tihon

Anne Depuydt